

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4176 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : OMARI ABBELMAJID

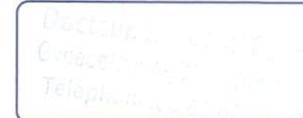
Date de naissance : 01.01.1951

Adresse : HABITUELLE

Tél. : 0668593259 Total des frais engagés : 556,60 + 400,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/01/2024

Nom et prénom du malade : KAMAL FATHINA Age : 65

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Infection urinaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA BLANCA Le : 12.01.2024

Signature de l'adhérent(e) :

26 FEV. 2024

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/01/2024	Cro		xx 400 dtg	 Dr. Sandrine DOUT Gynécologue-Obstétricienne Téléphone: 06 62 02 02

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>HARMACIE RÉSIDENCE ANNAIM SOCIÉTÉ ALGERIENNE D'OUFTAH DISTRIBUTEUR PHARMACEUTIQUE</p> <p>4, Résidence Annaim - Oujda tél: 05 22 89 43 09 - Casablanca réf: 050293</p>	<p>10/04/2024</p>	<p>T: 556,60DH</p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r} H \quad 25533412 \quad 21433552 \\ D \quad 00000000 \quad 00000000 \\ \hline B \quad 00000000 \quad 00000000 \\ \quad 35533411 \quad 11433553 \end{array} $		COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. HADDOUT Sana

Médecin Spécialiste en Gynécologie Obstétrique
Lauréate des facultés de Médecine de Casablanca et de Paris Sadie

Diplômée en Échographie, Faculté Paris Descartes
Diplômée en Assistance médicale à la procréation, Paris
Diplômée en Coeliochirurgie, CHU Clermont Ferrand
Diplômée en Hystéroscopie opératoire, Paris
Diplômée en chirurgie vaginal, Nîmes
Diplômée en Colposcopie et pathologie cervico vaginale



Cabinet de Gynécologie Obstétrique

الدكتورة حدوت سنا

طبيبة أخصائية في طب وجراحة أمراض النساء والتوليد
خريجة كلية الطب والصيغة بالدار البيضاء وباريس ساكلادي

دبلوم في الفحص بالصدى، جامعة بيكتارت بباريس
دبلوم في علاج علم الروجين والمساعدة على الإنجاب، باريس
دبلوم في الحرارة بالمنظار الباطني، كلية كليرمون فيران
دبلوم في تنظيف المعدة التشنخيصي والجراحي، باريس

رس

LOT: 5117
PER: 03/26
PPV: 57,90 DH

أعراض ملحة
قابلة للكسر 10

ORDONNANCE

19/01/2024

MME KAMAL FATIHA

199,50

- GYNEDELTA PRIM 2 comprimés par jour pendant 5 jours
- Bactall 500 mg - comprimé enrobé 1 Comprimé, matin, soir, pendant 7 jours
- ACTIGEL 1 dose, soir pendant 15 jours
- hydralin gyn. 1 toilette vaginale x 2 par jour pendant 1 mois
- Stresam 50 mg 2 gélule 1 Gélule soir, pendant 1 mois

57,90

148,00

88,00

67,20

PHARMACIE RÉSIDENCE ANNAM
N° 8450
1 toilette vaginale x 2 par jour pendant 1 mois



LOT
A UT AV



اكثigel
VAGINOSE
BACTÉRIENNE
التهاب المهبل المكتري

Lot : 3730
Mfg: 02 2023
EXP.: 02 2026
BIOCODEX MAROC PPV : 63,20 DH

Importateur Exclusif
BIOCODEX MAROC
B.P 126 Nouaceur
www.biocodex.ma

P.P.C. : 199,50 DH

10, Bd Moulouya, SAMI CENTRE au-dessus de Marjane market, 3^{ème}

05 22 90 78 52 - 08 08 65 61 89 Urgence : 0

sana.haddout@gmail.com www.magynec

https://192.168.1.25/pratisoft/v1/1348-3928/prescription/medical-prescriptio

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament
CE N° DA20201907525DMP/20UCA/MIV2

127715/02